



La contribution de la forêt au développement territorial durable du Nouveau-Brunswick : état de la situation, enjeux et défis

Danik Savoie^a, Majella Simard^b

DOI : <https://doi.org/10.1522/revueot.v34n1.1922>



RÉSUMÉ. La forêt du Nouveau-Brunswick exerce un rôle d'avant-plan sur plusieurs aspects : elle favorise le développement économique, la protection de l'environnement, la structuration et l'occupation du territoire. Ses impacts sociaux sont aussi manifestes. À l'instar des autres ressources, la forêt est susceptible de s'avérer un outil incontournable en vue de promouvoir un développement territorial durable et ainsi d'améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickois. À partir d'une analyse de contenu, l'objectif de cet article consiste à déterminer dans quelle mesure la forêt du Nouveau-Brunswick contribue au développement territorial durable de la province sous l'angle de ses quatre principales composantes, à savoir : l'économie, la société, l'environnement et le territoire. Nos résultats révèlent qu'en raison de la prédominance du modèle néolibéral, la dimension économique semble avoir préséance sur les trois autres aspects du développement et ainsi stimule la croissance. La diversification de l'activité forestière, la promotion d'entreprises tournées vers l'économie sociale et le renforcement de la gouvernance territoriale pourraient constituer des pistes à explorer en vue de préconiser une forme d'exploitation qui réponde davantage aux principes du développement territorial durable.

Mots clés : Développement territorial durable, forêt, gouvernance, impacts, Nouveau-Brunswick

ABSTRACT. In New Brunswick, forestry plays an important role in economic development, environmental protection, land structuring and land occupation. Forestry also has a marked social impact. Like other resources, forests are likely to prove being an essential resource to promote sustainable territorial development and thus improve New Brunswickers' quality of life. Based on content analysis, the aim of this article is to determine the extent to which New Brunswick's forests contribute to the province's sustainable territorial development in terms of its four main components: economy, society, environment and territory. The results obtained reveal that economic dimensions take precedence over the three other aspects of development in an attempt to stimulate economic growth, due to the dominance of neoliberal ideas. The diversification of forestry activities, the promotion of social economy businesses and the strengthening of territorial governance could be avenues to explore to advocate a form of exploitation that would be more in line with the principles of sustainable territorial development.

Key words: Sustainable territorial development, forest, governance, impacts, New Brunswick

^a Candidat à la maîtrise en études de l'environnement, Faculté des études supérieures et de la recherche, Université de Moncton

^b Professeur, Département d'histoire et de géographie, Université de Moncton

Introduction

Représentant 83 % de la superficie de la province et s'étendant sur quelque 61 000 kilomètres carrés, soit 7 millions d'hectares selon la Base de données nationales sur les forêts (CCMF, 2025), la forêt constitue une composante majeure de l'organisation spatiale au Nouveau-Brunswick. Sa position géographique, sa topographie, ses sols et son climat lui confèrent une végétation très diversifiée comprenant plusieurs espèces d'arbres indigènes. Essentiellement propriété de la Couronne, c'est-à-dire du gouvernement provincial, la forêt néo-brunswickoise est particulière par son mélange de résineux et de feuillus, dont le hêtre d'Amérique, le bouleau jaune et l'érable à sucre, ce dernier faisant du Nouveau-Brunswick le deuxième producteur mondial de sirop d'érable après le Québec.

Outre son rôle d'occupation spatiale et sa fonction économique, la forêt néo-brunswickoise exerce un rôle crucial sur les plans environnemental, social et de l'aménagement du territoire. Pour ces raisons, et à l'instar des autres types de ressources, elle englobe les quatre principales composantes du développement territorial durable. Toutefois, pour diverses raisons, elle ne semble pas contribuer de façon proportionnelle et optimale aux diverses dimensions du développement. Parmi ces motifs, soulignons l'absence d'une politique provinciale de développement territorial qui préconiserait une mise en valeur intégrée des ressources et considérerait les quatre aspects du développement.

Dès lors, nous posons l'hypothèse que la ressource forestière participe davantage à la croissance de la province plutôt qu'à son développement, où les quatre composantes du développement territorial devraient exercer une part égale dans la mise en valeur de cette ressource.

L'objectif de cet article consiste à examiner l'état actuel du processus d'exploitation, de gestion et d'utilisation de la forêt du Nouveau-Brunswick. Nous pourrions ainsi tenter d'identifier les enjeux et les opportunités en vue de favoriser une démarche de développement territorial durable articulée autour de cette ressource.

Sur le plan théorique, le concept de développement territorial durable servira de fil intégrateur à notre démonstration, autour duquel viendront se greffer les notions de croissance et de néolibéralisme. L'exploitation actuelle de la forêt néo-brunswickoise sera expliquée de façon à mettre en exergue les quatre dimensions du développement territorial durable que sont l'économie, la société, l'environnement et le territoire.

Sur le plan méthodologique, nos propos reposent essentiellement sur une analyse de contenu. Cette dernière sera notamment appuyée par des rapports gouvernementaux et par des données empiriques.

Notre article se décline en quatre parties. Dans la première, nous présentons un bref état des lieux de la ressource forestière au Nouveau-Brunswick. La deuxième porte plus spécifiquement sur notre cadrage conceptuel. La troisième partie est consacrée à l'analyse des résultats. Enfin, dans la quatrième partie, nous présentons nos perspectives sur le sujet. Nous clôturons l'article par une discussion.

1. La ressource forestière au Nouveau-Brunswick : un état des lieux

La ressource forestière regroupe la somme des composantes biophysiques que l'on peut retrouver dans une forêt, ce qui inclut autant les arbres ayant une utilité commerciale que les plantes médicinales et les animaux sauvages. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) inclut, dans sa définition du vocable « forêt », les monocultures d'arbres et autres plantations artificielles, mais cette définition reste sujette à débat (Thevand, 2005; Hallé, 2020). Dans le cadre de cette contribution, la ressource forestière inclura les monocultures d'arbres que certaines entreprises sèment après avoir

rasé une forêt, tout en reconnaissant que ces plantations souffrent d'une maigre biodiversité en comparaison à des forêts « naturelles ».

La forêt du Nouveau-Brunswick a été façonnée et utilisée par les peuples autochtones, qui y vivent depuis des temps immémoriaux; par les Acadiens avant et après la déportation; puis, de façon commerciale, par les migrants loyalistes après 1780 (Parenteau, 2013). La nature de l'exploitation forestière à des fins économiques a évolué au fil des siècles de façon à suivre les diverses mutations structurelles auxquelles ce secteur a fait face, l'évolution des modalités de production, les fluctuations de la demande nationale et internationale, tout en subissant périodiquement les revers de la conjoncture, notamment lors des deux krachs économiques au début des xx^e et xxi^e siècles (Parenteau, 2013; Cassie, 2023) et, plus récemment, de la crise forestière de 2008 qui a frappé de plein fouet le Canada en général et le Nouveau-Brunswick en particulier (Leclerc et collab., 2014; Chouinard et collab., 2020). Sans vouloir attribuer le poids de la crise du logement à l'industrie forestière, il faut souligner que l'exploitation de la matière ligneuse au Nouveau-Brunswick n'a pas pu empêcher l'envenimement de cette crise, très probablement parce que la ressource forestière est bien plus souvent exportée que transformée.

Les terres de la Couronne se divisent en 10 permis d'exploitation. Un peu plus des trois quarts de la forêt est sous juridiction provinciale, 6,2% des terres forestières sont détenues sous la forme de propriétés privées et 17 % sont possédées par de grandes entreprises en tenure franche, un intérêt foncier détenu spécifiquement à des fins d'exploitation commerciale de la matière ligneuse (voir figure 1). Le reste des terres forestières est sous la juridiction du gouvernement fédéral ainsi que sous d'autres entités juridiques, le plus souvent à des fins autres que la coupe d'arbres (Hennigar et Brooks, 2024).

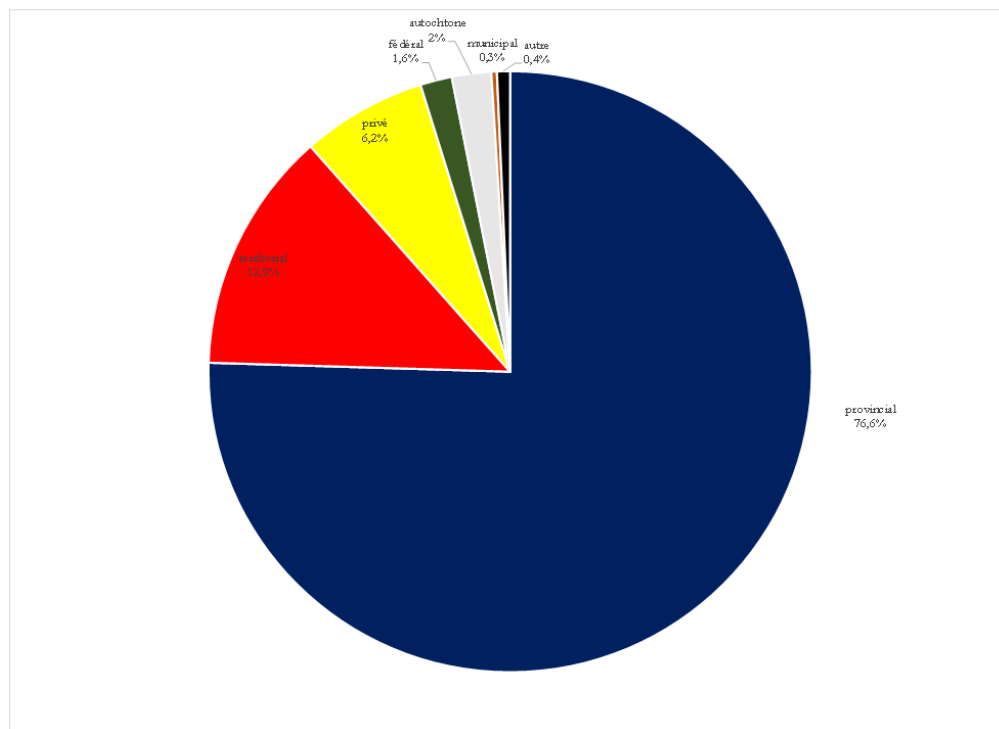


Figure 1 – Type de propriétés de la forêt néo-brunswickoise en 2021
Source : Ressources naturelles Canada (2024)

L'exploitation de la forêt s'effectue en obéissant aux lois de l'économie dominante et, comme nous l'avons mentionné, eu égard aux changements structurels et conjoncturels auxquels est soumis ce secteur d'activité. Sur le plan structurel, l'évolution des technologies a fortement influencé l'exploitation de la ressource forestière.

Ainsi, la professionnalisation et la mécanisation du travail et des opérations, la surexploitation, le déplacement des sites d'exploitation toujours plus loin, la libéralisation des échanges et les nouveaux accords internationaux ont favorisé la concentration de cette branche de l'activité économique (Dugas, 2022). Cette dynamique a provoqué une baisse radicale du nombre de scieries et d'emplois. Elle a également entraîné le redéploiement des bassins d'approvisionnement. Dès lors, des unités de production se sont spécialisées et agrandies, tandis que d'autres se sont raréfiées. Au total, en 2021, le Nouveau-Brunswick était constitué de 27 scieries (12 de bois résineux; 4 de produits spécialisés; 4 de bois de feuillus et 7 de bardeaux et de bois de sciage en cèdre), de 4 usines de panneaux et de 8 usines de pâtes et papiers. Certes, la compagnie Irving constitue un joueur majeur au sein de l'industrie forestière néo-brunswickoise. Il en est de même de l'usine de pâte Twin Rivers, située à Edmundston, mais dont le siège social est à Madawaska, au Maine. Par ailleurs, d'autres acteurs, comme le Groupe Savoie à Saint-Quentin, apparaissent davantage ancrés dans leur milieu. Bien que présentes au sein de la province, les entreprises d'économie sociale qui œuvrent au sein du secteur forestier exercent un rôle marginal au Nouveau-Brunswick (Leclerc et collab., 2014; Denault, 2019; Chouinard et collab., 2020).

L'évolution de la conjoncture influence aussi l'exploitation et les retombées économiques liées à la mise en valeur de la matière ligneuse, particulièrement dans un contexte de mondialisation. La dépendance à l'égard des marchés étrangers, notamment dans le cas du Nouveau-Brunswick à celui des États-Unis, constitue l'une des principales manifestations de la conjoncture qui a mis à mal l'industrie forestière par le passé et qui continue d'engendrer des défis majeurs en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles (Wallace, 2012; Parenteau, 2013). Cette dépendance rend l'économie du Nouveau-Brunswick particulièrement vulnérable en période d'incertitude, laquelle s'est amplifiée depuis le retour au pouvoir du gouvernement Trump (Thévenin, 2024; Desrosiers, 2025).

2. Cadre conceptuel

Néolibéralisme

À l'instar des autres ressources, l'exploitation de la forêt est conditionnée par la logique néolibérale. Le néolibéralisme renvoie à un courant basé sur l'idée que les principes du marché libre et compétitif conduisent à une stabilité et à une efficacité économiques (Amin et collab., 2006; Beck, 2021). En pratique, cette idéologie se caractérise par la suppression des contrôles étatiques sur l'économie et par la concentration des profits dans les mains de quelques acteurs (Passet, 2005). Dans le cadre d'une économie néolibérale, bien que l'exploitation des ressources se fasse généralement à l'intérieur du périmètre du lieu où elles se retrouvent, leur deuxième et leur troisième transformations s'effectuent le plus souvent à l'extérieur de celui-ci, ce dernier étant généralement situé à proximité des principaux marchés, de manière à maximiser les économies d'échelle (Polèse et collab., 2015).

Le néolibéralisme se manifeste par l'utilisation et l'exploitation de la ressource forestière en encourageant la dépendance à l'égard des marchés internationaux et en décourageant l'intervention de l'État dans la distribution de ses retombées économiques. Il s'ensuit une production à haut rendement, mais générant des inégalités, notamment entre les lieux d'extraction et de transformation, ces derniers étant davantage en mesure de produire des effets d'entraînement et, conséquemment, de favoriser la croissance économique, c'est-à-dire l'augmentation du volume de la production (Hairault, 2025) au détriment du développement.

Développement territorial durable

Le développement territorial durable désigne un processus s'implantant dans la durée et dont la finalité consiste à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des individus qui habitent dans un territoire donné (Simard, 2022). Ce processus est alimenté par des acteurs dont les interactions forment un réseau qui définit le périmètre de ce territoire (Jean, 2008; Laplante et Simard, 2013). Ces acteurs vont tirer profit du développement en considérant les spécificités du territoire, qui est à la fois une ressource (on parlera alors de « ressource territoriale ») et le produit de ce développement (Gumuchian et Pecqueur, 2007; Torre, 2015).

Les impacts d'une entreprise, d'une politique, d'un projet ou d'une ressource sur le développement se doivent d'être compris de façon à évaluer leurs effets sur les plans social, économique, environnemental et territorial, chacune de ces quatre dimensions étant aussi importante les unes que les autres (Aubry et collab., 2022). Le développement territorial durable s'intéresse aussi aux effets exercés par cette ressource, cette entreprise ou ce projet sur la gouvernance territoriale et sur l'aménagement (Leloup et collab., 2005; Laplante et Simard, 2013; Dugas, 2022), les réseaux d'acteurs exerçant une influence sur la dynamique de développement (Fournis, 2012; Jean, 2012; Munoz et collab., 2022).

Gouvernance territoriale

Pour qu'il puisse se réaliser pleinement, le développement territorial durable doit s'appuyer sur un processus de gouvernance où les acteurs sociaux serviront de courroie de transmission et de coordination dans leurs diverses actions et interventions à l'échelle du territoire. Ainsi, on entend par gouvernance territoriale « un mode de coordination d'acteurs tourné vers la réalisation d'un projet de territoire et combinant de ce fait une visée, une action et une dynamique de mobilisation » (Lacquement et Chevalier, 2016, p. 492). Au Nouveau-Brunswick, parmi les acteurs qui seraient en mesure d'exercer ce pouvoir de coordination, on retrouve sans contredit les commissions de services régionaux (CSR).

Commissions de services régionaux (CSR)

Créées en 2012 pour remplacer les commissions de gestion des déchets solides et les commissions d'aménagement du territoire, les 12 CSR sont les intervenants privilégiés de l'aménagement du territoire au Nouveau-Brunswick (Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2015). Elles ont été mises en place dans le but de favoriser la collaboration et la concertation entre les diverses municipalités (aujourd'hui les gouvernements locaux) qui en faisaient partie avant la réforme de janvier 2023.

Régies par les municipalités et agissant comme agent de prestation de services pour s'assurer que les municipalités reçoivent les services pour lesquels elles paient, les commissions ne constituent pas un niveau de gouvernement en soi. En matière de gouvernance, les décisions sont prises par les communautés, par l'entremise des représentants au conseil d'administration. Bien qu'elles n'aient aucun pouvoir de taxation, les commissions facturent les services fournis (Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2015).

Les commissions travaillent pour les municipalités membres et sont financées par celles-ci. Elles doivent produire, sur une base annuelle, un rapport qui contient généralement les rubriques suivantes : rappel du mandat de la commission; profil de la région desservie; gouvernance et administration; prestation de services; réalisation et défis; informations financières; états financiers; et perspectives (Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2015).

Plus spécifiquement, leurs responsabilités, avant la réforme, concernaient la planification régionale, la planification locale des districts de services locaux (DSL)¹, la gestion des déchets solides et la collaboration dans la dispensation des services policiers régionaux. Sur une base volontaire, les CSR pouvaient également

assurer la collaboration en ce qui a trait à la dispensation des services policiers régionaux, à la planification des mesures d'urgence régionales ainsi que des infrastructures régionales, sportives, récréatives et culturelles (Ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux, 2015).

À la suite de la réforme de la gouvernance locale² déployée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2022, les CSR se sont vu attribuer de nouvelles fonctions qui s'inscrivent davantage dans un contexte de développement territorial, c'est-à-dire qui répondent à la fois à des impératifs sociaux et économiques (Alberio et Klein, 2022). Parmi celles-ci, mentionnons : le développement économique et communautaire; la promotion du tourisme régional; le transport régional; et le partage des coûts de l'infrastructure récréative régionale (Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2021). Comme nous pouvons l'observer, le profil des CSR au Nouveau-Brunswick possède plusieurs dénominateurs communs avec celui des municipalités régionales de comtés (MRC) au Québec.

Aux fins de cet article, la dimension économique du développement sera examinée en considérant les retombées de l'exploitation forestière, notamment sur le plan des emplois ainsi que de la vulnérabilité vis-à-vis la conjoncture concernant l'usage actuel de la ressource forestière. De son côté, l'aspect social sera étudié eu égard à la création de l'identité et d'un sentiment d'appartenance ainsi qu'aux retombées physiques et économiques de l'exploitation forestière sur les enjeux sociaux des communautés. Les effets de l'exploitation forestière sur la biodiversité, un indicateur de la richesse d'une forêt, ainsi que les services écosystémiques des forêts du Nouveau-Brunswick, en particulier au chapitre de la captation de carbone, serviront à l'analyse de la dimension environnementale. Enfin, la dimension territoriale du développement sera examinée en abordant l'état de la gouvernance des forêts ainsi que les impacts du processus de gestion et d'exploitation forestière sur la création d'un réseau d'acteurs apte à soutenir une dynamique de développement territorial.

3. Résultats

3.1 Dimension économique

Le secteur forestier au Nouveau-Brunswick soutient plus de 24 000 emplois et contribue pour plus de 1,5 milliard de dollars par an au produit intérieur brut de la province, ce qui représentait 4,6 % du PIB en 2022 (Ministère des Finances et du Conseil du Trésor, 2023; Hennigar et Brooks, 2024). Dans un même temps, les exportations des produits forestiers vers les marchés internationaux ont atteint 2,8 milliards de dollars en 2022 (MRNDE, 2023a). Le fait que la valeur des exportations annuelles soit plus élevée que la contribution de l'industrie forestière à l'économie de la province est une curiosité qui suggère qu'une très grande partie de la production physique de l'industrie forestière est destinée à l'exportation. Ces exportations, dont 96 % vont vers les États-Unis, sont principalement composées de bois scié, de pâte de bois et de produits du papier. Il est intéressant de noter que la variation en 2022 de certains produits peu transformés, comme le bois scié et les pâtes de bois chimique, est attribuable à la fluctuation du prix de ces produits sur les marchés internationaux (MRNDE, 2023b). Inversement, les produits transformés (p. ex., les biens de menuiserie) et les produits dérivés (p. ex., les granules de bois) ont vu la valeur de leurs exportations augmenter principalement à cause de l'accroissement des volumes exportés (MRNDE, 2023a).

Les retombées économiques de l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick dépendent en grande partie des produits ligneux ayant subi peu de transformations et exportés vers les marchés étrangers, spécifiquement, comme nous l'avons évoqué, vers les États-Unis. Accompagnée d'une vulnérabilité face à la conjoncture économique nationale et américaine, la dépendance aux marchés internationaux s'implante dans la dynamique du système économique néolibéral. Cette préférence pour l'exportation de produits ligneux à l'état brut est le signe que l'exploitation forestière n'est pas optimisée pour extraire le maximum de valeur de cette ressource, ce qui explique pourquoi elle ne permet de soutenir « que »

24 000 emplois à temps plein, ce qui ne représente que 6,3 % de la structure occupationnelle provinciale (Statistique Canada, 2021).

Il serait donc possible de diversifier l'économie forestière du Nouveau-Brunswick et d'augmenter la production de produits transformés afin d'accroître le nombre d'emplois liés à la ressource forestière. Par exemple, l'industrie acéricole, qui génère des retombées économiques annuelles de près de 40 millions de dollars, posséderait un plus grand nombre d'emplois et de plus fortes retombées économiques par unité de surface exploitée, selon certaines sources (Therrien, 2024). L'acériculture et, plus spécifiquement, les produits issus de la deuxième et de la troisième transformation ne sont qu'un exemple parmi tant d'autres de la maximisation du rendement de la ressource forestière, qui aurait le potentiel d'accroître le nombre d'emplois et d'offrir une certaine protection contre la conjoncture. De plus, l'acériculture profite généralement davantage aux communautés où s'effectue la production.

En outre, dans un contexte où le Nouveau-Brunswick est appelé à faire face à un important déficit énergétique au cours des prochaines années en raison, entre autres choses, de l'électrification du parc automobile, de la croissance effrénée du grand Moncton, de la fin des opérations de l'usine de charbon à Belledune et de la vie active de la centrale nucléaire de Point Lepreau, le tout conjugué au refus du gouvernement provincial de s'intégrer à la boucle de l'Atlantique³, l'exploitation de la biomasse pourrait également être une avenue à privilégier en vue de promouvoir la diversification de l'activité forestière et, ainsi, de la rendre plus résiliente en période d'incertitude économique. Bien que le port de Belledune soit devenu le premier exportateur de biomasse dans l'est du pays, la province accuse un certain retard à la fois comme consommatrice en ce domaine, les centrales de biomasse représentant seulement 5 % de la production électrique provinciale (Canadian Biomass Staff, 2024; Régie de l'énergie du Canada, 2025).

Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick possède quelques coopératives qui s'implantent dans le cadre de l'économie sociale. Toutefois, celles-ci entraînent peu de créations d'emplois ou de retombées économiques, en comparaison au modèle d'exploitation forestière dominant (Leclerc et collab., 2014). Or, l'économie sociale s'avère un puissant vecteur de développement territorial durable, en plus de prémunir l'industrie forestière contre les effets des crises conjoncturelles (Lévesque, 1999; Pitre, 2001; Torre, 2015).

3.2 Dimension sociale

La dimension sociale du développement territorial durable peut sembler évidente, mais reste difficile à évaluer de façon concrète, en l'absence de données qualitatives portant sur sa fonction de villégiature, de lieu de rassemblement, de chasse et de pêche, etc. La forêt en elle-même est une composante intégrale du paysage néo-brunswickois et contribue sans aucun doute au sentiment d'appartenance territoriale des usagers qui la côtoient ou l'utilisent de façon récréative (Bouthillier et Dionne, 1995). Cet ancrage territorial s'exprime probablement avec encore plus d'acuité dans le cas des huit peuples autochtones qui l'occupent depuis plusieurs siècles (Landry et Lang, 2009; Teitelbaum, 2015). La contribution sociale de la forêt au développement fait donc intervenir la notion de territorialité, c'est-à-dire le rapport qu'exercent les individus à l'égard de leur territoire (dos Anjos et collab., 2020).

L'utilité sociale de la forêt est reconnue par le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans un document intitulé *Nos forêts sont destinées à nous tous : une stratégie à long terme pour des forêts saines et durables* (MRNDE, 2023c). Or, elle ne fait pas l'objet d'études ni de documentation statistiques gouvernementales. En fait, l'absence d'études exhaustives sur la contribution sociale de la ressource forestière au développement du Nouveau-Brunswick suggère que la dimension sociale du développement territorial durable n'est pas ou peu considérée par le gouvernement provincial. D'ailleurs, les retombées physiques et économiques de l'industrie forestière ne semblent pas dirigées de façon à pouvoir soutenir la dimension sociale du développement territorial durable.

D'autre part, il faut prendre en note que l'exploitation des terres de la Couronne par l'industrie forestière entraîne des redevances de 73 millions de dollars pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ce à quoi s'ajoutent des recettes fiscales de 220 millions de dollars provenant de divers tarifs (MRNDE, 2023a). Sachant que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie nécessite environ 45 millions de dollars par année pour le fonctionnement de ses services de gestion et de protection de la ressource forestière, notamment la gestion de pépinières (MRNDE, 2023b), il est fort probable que les recettes fiscales découlant de l'exploitation forestière ne contribuent pas de façon conséquente à la dimension sociale du développement des communautés associées à cette exploitation. Autrement dit, les produits financiers (les redevances) et les produits physiques (le bois d'œuvre) ne sont pas utilisés de façon à stimuler le développement des milieux qui exploitent ces ressources. Certes, le bois d'œuvre du Nouveau-Brunswick est utilisé dans la province à des fins de construction, mais l'État préfère permettre l'exportation de la ressource, plutôt que d'intervenir de manière proactive pour résoudre la crise sociale du logement en utilisant ses ressources locales.

L'utilisation de la ressource forestière par le gouvernement de façon à atténuer les effets de la crise du logement serait certainement une mesure qui pourrait soutenir le développement territorial durable. En cela, l'économie sociale pourrait s'avérer une avenue intéressante à explorer en raison de toutes les valeurs qu'elle promeut, que ce soit sur le plan de la solidarité, de la justice sociale, de la coopération, de la collaboration et de la démocratie (Demoustier, 2004). En ce domaine, il existe bien au Nouveau-Brunswick quelques histoires à succès, mais celles-ci demeurent trop peu nombreuses. Nous pensons à la Coopérative de travailleurs forestiers McKendrick de Val-d'Amour, située au nord de la province, qui a notamment favorisé l'insertion sociale de femmes marginalisées sur le marché du travail. Cette entreprise, qui répond en tous points à une innovation sociale telle que l'entend le Centre de recherche sur les innovations sociales⁴, pourrait certainement faire tache d'huile et se répandre à d'autres parties de la province (Leclerc et collab., 2014).

Le modèle de forêt habitée⁵, qui favorise la mise en valeur de la ressource forestière sous les angles social, économique, territorial et environnemental, serait également susceptible de s'inscrire vers un mode d'exploitation qui préconise davantage l'épanouissement des individus, plutôt que la richesse générée par la croissance économique à tout crin. Plus respectueux de l'environnement que le productivisme forestier, ce modèle fait intervenir différents acteurs sociaux issus de divers milieux, promouvant ainsi un maillage territorial (Gélinas et Bouthillier, 2005). Il est exploré depuis 1992 dans la région de Fundy. À l'instar des entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le secteur forestier, il y aurait lieu de le reproduire ailleurs.

3.3 Dimension environnementale

Les avantages que procure la forêt sur l'environnement ont largement été documentés (Gauquelin, 2021; Perron et Van Peteghem, 2023). Pour rappel, la littérature met en exergue son rôle dans la protection et l'alimentation des lacs et des rivières, dans la conservation ou le maintien des nappes phréatiques, dans la protection contre la fonte trop rapide de la neige, dans l'activation du cycle de l'eau, dans la production des nuages par l'évapotranspiration, dans l'absorption du gaz carbonique, dans la production d'oxygène et dans la sauvegarde des habitats pour quantité d'animaux et de végétaux.

La situation du Nouveau-Brunswick ne fait pas exception à cet égard. D'ailleurs, les compagnies forestières qui ont pignon sur rue au sein de la province possèdent leur propre stratégie en matière d'environnement (Groupe Savoie, 2024; J.D. Irving Limited, 2024). De plus, plusieurs municipalités, à l'instar du gouvernement provincial, ont également développé leur politique en ce domaine (MRNDE, 2023c). Toutefois, une des lacunes que nous observons concerne le fait que ces diverses stratégies ne sont pas intégrées dans une démarche transversale qui mettrait en œuvre une gouvernance territoriale et collaborative à tous les échelons territoriaux (Chiasson et collab., 2023; Rosier et Libert, 2023). Aussi,

les actions déployées par certaines municipalités en très forte croissance démographique afin d'élargir leur périmètre construit et d'accroître leurs revenus fiscaux semblent s'inscrire à contresens de leur stratégie.

C'est le cas en particulier de la ville de Dieppe. En effet, en dépit de l'implantation d'un arrêté municipal sur la protection des arbres adopté en juin 2023, cette municipalité annonçait six mois plus tard le prolongement du boulevard Dieppe d'ici 2025, ce qui nécessitera le déboisement d'une importante section de cette partie de la ville, en plus de favoriser l'étalement urbain (Simard et Sapinski, 2024; Ville de Dieppe, 2024). Mentionnons que la municipalité a autorisé la construction de plus de 4 000 logements entre 2019 et 2024 (Paquette, 2025). En dépit d'un discours prétendant le contraire (Paquette, 2025), une étude récente a montré que la ville de Dieppe a perdu 8,83 % de sa surface boisée entre 2016 et 2023 (Roux, 2024).

Par ailleurs, chaque année, environ 1,5 % des terres forestières du Nouveau-Brunswick font l'objet d'une récolte de matière ligneuse (Hennigar et Brooks, 2024), ce qui offre en théorie un temps de repos conséquent aux terres forestières après leur exploitation. On notera cependant que 40 % de celles-ci subissent par la suite un traitement au glyphosate, un herbicide à large spectre qui suscite beaucoup de débats, autant auprès de la communauté scientifique parmi la population néo-brunswickoise (Sapinski et Surette, 2023).

L'usage du glyphosate comme pratique durable, conjointement à l'usage de coupes à blanc, est autorisé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et utilisé par certains acteurs industriels, comme la compagnie J.D. Irving Limited. Ces derniers affirment que l'usage du glyphosate est nécessaire pour l'industrie forestière et permet de concilier l'environnement avec l'économie en augmentant la productivité des surfaces forestières exploitées, ce qui permet de réduire la surface totale de forêt exploitée pour obtenir une même quantité de matière ligneuse (Sapinski et Surette, 2023). Cette augmentation de la productivité permettrait ainsi à l'entreprise Irving de demeurer concurrente face à ses homologues brésiliennes (Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, 2021). Cependant, le glyphosate reste un herbicide utilisé de concert avec des coupes à blanc afin de favoriser la croissance rapide de quelques espèces intéressantes sur le plan économique, au détriment de la biodiversité d'un écosystème (Rolando et collab., 2017), ce qui témoigne d'une exploitation qui ne correspond pas aux principes du développement territorial durable.

La forêt néo-brunswickoise permet aussi de réduire les émissions de dioxyde de carbone en stockant ce gaz à effet de serre dans la biomasse. Des chercheurs estiment que la forêt de la province stockerait environ 377 millions de tonnes de carbone dans les arbres vivants (Hennigar et Brooks, 2024). C'est l'équivalent de 1,382 milliard de tonnes de CO₂, soit près de 100 fois le total des émissions provinciales de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick en 2020 (Hennigar et Brooks, 2024). Ce carbone stocké dans la biomasse est toutefois à risque d'être libéré dans l'atmosphère en cas d'incendie de forêt, mais la récolte de matière ligneuse, lorsqu'utilisée à des fins autres que la production énergétique ou de biens voués à être utilisés et décomposés rapidement (comme le papier), a le potentiel d'être un moyen de stocker le carbone au-delà du cycle de vie naturel d'un arbre.

Il importe de souligner que la forêt et son exploitation contribuent probablement de façon variable à la dimension environnementale du développement en fonction des méthodes d'exploitation à une échelle locale ou territoriale.

Finalement, il va de soi que la forêt non exploitée contribue localement aux communautés par le biais des services écosystémiques, notamment en ce qui concerne l'équilibre des cycles hydriques, pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres (Simard, 2006). La question de l'apport environnemental d'une forêt non exploitée se doit d'être analysée sur le terrain à une échelle fine.

En résumé, il faut s'attendre à ce que des décisions quant à l'usage de la ressource forestière au Nouveau-Brunswick à une échelle locale, par exemple le choix des parcelles de forêt à exploiter et la méthode d'exploitation, aient des impacts conséquents sur la contribution de cette ressource à la dimension environnementale du développement territorial.

3.4 Dimension territoriale

Les processus de gouvernance actuels en ce qui concerne la ressource forestière s'implantent-ils au sein du territoire? La gouvernance implique à la fois les liens entre les acteurs et la capacité de faire converger ces derniers vers des buts communs (Chiasson et collab., 2013). La forêt peut contribuer au développement sur le plan territorial lorsque des acteurs sociaux (ou des groupes d'acteurs) s'organisent autour de projets communs pour gérer, exploiter ou utiliser cette ressource (Leclerc et collab., 2014). Cette dynamique de développement est observée au Nouveau-Brunswick, notamment au sein de coopératives d'économie sociale, qui interviennent dans l'exploitation de la ressource forestière, par exemple en faisant de la sylviculture (Leclerc et collab., 2014). Cependant, la « bonne gouvernance » que l'on peut observer chez certaines coopératives ne reflète pas le processus de gouvernance chez les acteurs industriels qui exploitent la majorité des terres forestières du Nouveau-Brunswick en excluant certains acteurs du processus de prise de décision, notamment les peuples autochtones et les collectivités territoriales (Chiasson et collab., 2013).

D'ailleurs, le fait d'avoir une bonne gouvernance ne garantit nullement que les acteurs convergent vers une gestion durable de la ressource forestière. Au contraire, les acteurs industriels impliqués dans le processus de gestion de la ressource forestière semblent se concentrer sur la dimension économique de l'exploitation forestière en visant la productivité, même dans le cas du Conseil de gestion intégrée des forêts publiques du Madawaska-Restigouche, que certains avancent comme un exemple de progrès en matière de gouvernance (Chiasson et collab., 2013).

Selon Jean (2008), la formation d'un réseau d'acteurs est une composante importante du développement territorial durable et tout porte à croire que le système de propriété et d'attribution des terres forestières, tel qu'il est expliqué précédemment, tend à limiter le nombre d'acteurs et leur implication dans la gestion de cette ressource. En effet, les forêts de la Couronne destinées à être exploitées sont divisées en 10 permis, détenus par 6 acteurs industriels, qui contrôlent à eux seuls plus de 50 % de la ressource forestière du Nouveau-Brunswick (MRNDE, s. d.). On notera aussi que ces permis ne semblent nullement associés à la ressource forestière d'un territoire, ce qui empêche la gestion territoriale des forêts publiques. La transformation de la ressource forestière est aussi dominée par une poignée d'acteurs industriels hégémoniques, notamment J.D. Irving Limited, dont les scieries traitaient 53 % du bois d'œuvre récolté au Nouveau-Brunswick en 2017 (Deloitte LLP, 2020).

Autrement dit, la division des terres de la Couronne en un groupe restreint d'intervenants et la domination de quelques « gros joueurs » industriels dans le processus de transformation du bois empêchent la formation d'un réseau d'acteurs sociaux qui pourrait soutenir une dynamique de développement territorial durable. Des initiatives issues du domaine pharmacologique pourraient également s'inscrire dans cette perspective.

4. Perspectives

4.1 L'économie face à la conjoncture

Existe-t-il des usages économiques de la ressource forestière qui puissent soutenir le développement territorial durable, tout en protégeant le secteur de la conjoncture? Si la conjoncture regroupe un large éventail de variables et de « problèmes » pouvant venir entraver, entre autres, des démarches de développement, il est néanmoins possible de se protéger de certains effets de la conjoncture.

Par exemple, nous avons vu que l'industrie forestière dominante est historiquement et actuellement axée vers les exportations de ressource forestière peu transformée, ce qui l'expose aux fluctuations des prix des marchés internationaux. Inversement, la ressource forestière destinée à un usage purement local (p. ex., le bois de chauffage) est davantage protégée de l'économie de marché néolibérale, tant que les consommateurs qui achètent ces produits forestiers ne font pas de transition vers d'autres ressources importées. L'utilisation à des fins locales de la ressource forestière entraîne bien évidemment plus d'interactions entre les acteurs de la communauté, ce qui participerait au processus de développement territorial durable. D'ailleurs, le bois de chauffage peut être d'ores et déjà récolté en petite quantité sur les terres de la Couronne par n'importe quel citoyen qui souhaite entreprendre les démarches faciles et nécessaires pour obtenir un permis, ce qui contourne certains obstacles structurels qui empêchent l'exploitation de la ressource forestière à d'autres fins commerciales.

Les effets de la conjoncture pourraient aussi être réduits en augmentant la diversité et la finesse de produits exportés et en essayant de s'affranchir de la dépendance aux marchés des États-Unis. Cette dépendance pourrait d'ailleurs devenir particulièrement nuisible dans un contexte où le nouveau président des États-Unis prévoyait d'implanter des droits douaniers élevés sur le bois d'œuvre canadien en avril 2025. Il serait aussi possible d'encourager des activités touristiques forestières qui ne seraient pas sujettes aux fluctuations des marchés, mais cette forme d'exploitation serait tout de même sensible à d'autres manifestations de la conjoncture.

4.2 Vers une gouvernance territoriale durable

Il serait aussi possible de résoudre au moins un des obstacles structurels à l'usage de la ressource forestière dans une optique de développement territorial durable en mettant sur pied un nouveau cadre de gestion, de gouvernance et de propriété des terres forestières du Nouveau-Brunswick.

Comme expliqué plus haut, le développement territorial durable semble entravé par l'incapacité structurelle des acteurs sociaux à intervenir dans la prise de décision et dans l'exploitation de la ressource forestière. Une voie à explorer pourrait consister à augmenter le nombre de permis d'exploitation des terres forestières de la Couronne et à diminuer la taille de la zone d'exploitation associée à chaque permis, de façon à accroître le nombre d'acteurs impliqués dans l'exploitation forestière à des fins commerciales. Il serait aussi possible pour la province de déléguer aux communautés locales la gestion de la ressource forestière et le pouvoir d'attribuer des permis d'exploitation des forêts des terres de la Couronne, ce qui permettrait aux municipalités ou aux CSR d'intégrer la ressource forestière dans leur plan de développement durable.

4.3 Les menaces bioclimatiques

Compte tenu des nombreuses fonctions qu'exerce la forêt, il apparaît primordial pour le Nouveau-Brunswick de porter une attention particulière aux effets des changements climatiques sur la ressource forestière. La forêt néo-brunswickoise marque la transition entre les forêts principalement composées de feuillus et celles constituées de conifères, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux changements

climatiques (Albert et collab., 2023). Les effets possibles des changements climatiques sur la forêt néo-brunswickoise pourraient être légèrement positifs pour l'exploitation forestière dans un premier temps, mais il faut s'attendre à ce que les inconvénients surpassent les gains en jours de croissance d'ici la moitié du siècle (Albert et collab., 2023). Les inconvénients découlant des changements climatiques impliquent notamment une évolution du climat qui dépasserait la capacité d'adaptation naturelle des forêts, des phénomènes météorologiques plus dévastateurs et plus fréquents, sans compter la propagation d'insectes nuisibles (Albert et collab., 2023).

La gestion et l'exploitation de la ressource forestière à des fins de développement territorial durable se doivent de prendre en considération les effets des changements climatiques en adoptant des pratiques de sylviculture concrètes pour adapter cette ressource à cette nouvelle réalité. L'adaptation des forêts aux changements climatiques est un sujet d'étude encore jeune, mais il existe des solutions potentielles, par exemple l'éclaircissage de la forêt afin de favoriser la croissance d'espèces d'arbres plus résilients aux bouleversements climatiques (Albert et collab., 2023). D'ailleurs, augmenter le nombre d'acteurs commerciaux et non commerciaux impliqués dans la gestion de la forêt néo-brunswickoise pourrait mettre en avant ces enjeux et favoriser la participation citoyenne dans la protection de la forêt, promouvant ainsi l'aspect social du développement territorial durable. Ainsi, ce paradigme pourrait être en lui-même un outil pour assurer le maintien et la protection de la forêt néo-brunswickoise.

5. Discussion

Au terme de cette réflexion, force est de constater que la structure qui encadre l'exploitation de la ressource forestière à des fins commerciales limite la formation d'un réseau d'acteurs dynamique et apte à entraîner un processus de développement territorial durable, et empêche la gestion de cette ressource à une échelle territoriale (Jean, 2008). L'exploitation forestière à des fins économiques reste centrée sur l'exportation de produits peu transformés, ce qui laisse ce secteur très vulnérable à la conjoncture (Dugas, 2022). Certes, l'exploitation de la forêt procure des emplois relativement bien rémunérés et contribue positivement au PIB de la province (Chiasson et collab., 2013). Toutefois, l'utilité économique de la ressource forestière semble beaucoup plus importante aux yeux du gouvernement et des acteurs industriels que la contribution possible de la forêt aux dimensions sociale et environnementale du développement territorial durable. Par conséquent, la forêt du Nouveau-Brunswick est encore loin d'avoir donné son maximum de rendement.

Concernant la dimension environnementale, l'usage du glyphosate et des coupes à blanc afin de maximiser le rendement économique de la ressource forestière constitue des pratiques nuisibles à la biodiversité des forêts, ce qui éloigne l'usage actuel de cette ressource du développement territorial durable (Sapinski et Surette, 2023). Cependant, le discours scientifique sur les effets du glyphosate sur l'environnement et sur la santé humaine ne fait pas l'objet d'un consensus puisqu'on retrouve à la fois des agences de santé qui déconseillent l'usage de ce produit et d'autres qui le déclarent sécuritaire pour l'être humain (Sapinski et Surette, 2023). Ce sujet mériterait plus de recherches et de faire preuve de circonspection puisqu'il est facile de trouver des articles scientifiques qui soutiennent que l'usage du glyphosate est bénéfique pour l'environnement selon certains critères (Rolando et collab., 2017).

L'usage actuel de la ressource forestière au Nouveau-Brunswick est loin de s'implanter dans un processus de développement territorial durable, mais la possibilité de se servir de cette ressource à des fins de développement persiste. Il serait possible d'atteindre ce but en réorientant l'usage de cette ressource vers la satisfaction de besoins économiques et sociaux locaux, tout en préservant l'intégrité environnementale de la forêt, notamment face aux changements climatiques. En rapprochant la ressource forestière des acteurs locaux et régionaux, la gestion de la forêt aux municipalités et/ou aux CSR renforcerait la gouvernance territoriale (Gumuchian et collab., 2003), ce qui s'inscrirait aussi dans le sens d'un développement territorial

durable. Une telle décentralisation constitue d'ailleurs une condition incontournable d'un tel développement (Proulx, 2019).

Enfin, en raison des multiples valeurs qu'elle promeut et surtout de son ancrage dans le territoire, l'économie sociale serait sûrement un modèle à préconiser afin d'exploiter la forêt néo-brunswickoise dans le cadre d'un développement plus respectueux de l'économie, de la société, de l'environnement et du territoire (Michel et Bioteau, 2020).

NOTES

- 1 Au nombre de 236, les DSL sont des entités dont le territoire correspond généralement à celui des paroisses religieuses qui ont servi de division territoriale dans le passé. Leurs responsabilités se limitent essentiellement aux services d'incendie, de ramassage des ordures et de l'éclairage des rues. Ils sont administrés par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. En décembre 2021, un projet de loi de réforme municipale a été voté pour en réduire le nombre à 12 de manière à les incorporer aux municipalités.
- 2 Cette dernière visait à faire passer le nombre de municipalités de 104 à 77 et celui des DSL de 236 à 12, ceux-ci étant maintenant désignés sous l'appellation de districts ruraux. Un des objectifs indirects de cette réforme consistait, en l'absence d'une véritable stratégie, de promouvoir le développement régional, lequel, selon le gouvernement du Nouveau-Brunswick, passe par une gouvernance municipale plus efficiente dans le but de favoriser une intercommunalité, c'est-à-dire une meilleure coordination et collaboration entre les municipalités.
- 3 Il s'agit d'un projet visant à unir et à verdier le réseau électrique des quatre provinces de l'Atlantique.
- 4 Le CRISES définit l'innovation sociale comme « une intervention initiée par des acteurs sociaux (un individu ou un groupe d'individus) pour répondre à un besoin (social, culturel, territorial) ou une aspiration, apporter une solution, profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie d'une collectivité » (Bouchard, 2011, p. 7).
- 5 Le modèle de forêt habitée a été déployé dans 10 sites expérimentaux en 1992 par Ressources naturelles Canada. Il consiste à confier la location d'une parcelle de forêt (métairie) à un preneur (métayer) dont la matière ligneuse constitue sa principale source de revenus (environ 80 %). Les subsides à l'aménagement forestier, un fonds de compensation des activités multiresources et d'exécution de travaux à forfait viennent compléter le revenu du métayer. En contrepartie, ce dernier s'engage à gérer son territoire dans le respect des autres ressources (notamment fauniques, hydriques et récréotouristiques) de la forêt. Il pratique une foresterie à petite échelle et très peu mécanisée. Les métayers sont liés par un code d'éthique qui interdit l'usage de phytocides chimiques dans les plantations et la coupe à blanc sur plus de quatre hectares. La formule se distingue également par une gestion collective des activités de chasse, de pêche et de villégiature (Simard, 2003).

RÉFÉRENCES

- Alberio, M. et Klein, J.-L. (2022). Multi-actor and participative socio-territorial development: Toward a new model of intervention? *Journal of Rural & Community Development*, 17(2), 1-23. <https://journals.brandonu.ca/jrcd/article/view/2073/571>
- Albert, C., Taylor, A., Logan, T. et D'Orangeville, L. (2023). The Acadian forest of New Brunswick in the 21st century: What shifting heat and water balance imply for future stand dynamics and management. *Environmental Reviews*, 31(4), 690-707. <https://doi.org/10.1139/er-2022-0122>
- Amin, S., Arrighi, G., Chesnais, F., Harvey, D., Itoh, M. et Katz, C. (2006). Qu'est-ce que le néolibéralisme? *Actuel Marx*, 2(40), 12-23. <https://doi.org/10.3917/amx.040.0012>
- Aubry, N., Torre, A., Bioteau, E., Vigroux, P. et Vérité, O. (2022). Les trajectoires de développement des territoires : les dynamiques relationnelles comme horizon de recherche renouvelé. *Géographie, économie, société*, 24(3), 239-260. <https://doi.org/10.3166/ges.2022.0015>
- Beck, W.-J. (2021). *L'accélérateur totalitaire : phénomène viral et schizophrénie néolibérale*. L'Harmattan.
- Bouchard, M. J. (dir.). (2011). *L'économie sociale, vecteur d'innovation : l'expérience du Québec*. PUQ.
- Bouthillier, L. et Dionne, H. (1995). *La forêt à habiter : la notion de forêt habitée et ses critères de mise en œuvre – Sommaire exécutif*. Université Laval et UQAR.

- Canadian Biomass Staff. (2024, 14 mai). From industrial decline to biomass boom: Belledune Port's sustainable transformation. *Canadian Biomass*. <https://www.canadianbiomassmagazine.ca/from-industrial-decline-to-biomass-boom-belledune-ports-sustainable-transformation>
- Cassie, V. (2023). *Le marché du bois en proie aux flammes*. Fédération des producteurs forestiers du Québec. <https://www.foretrpive.ca/evolution-des-marches/le-marche-du-bois-en-proie-aux-flammes>
- Chiasson, G., Letendre, S. et Voyer, M. (2013). La gouvernance à la frontière : le cas du Conseil de gestion intégrée des forêts publiques du Madawaska-Restigouche. *Revue Gouvernance*, 10(1), 1-20. <https://doi.org/10.7202/1038895ar>
- Chiasson, G., Mervellec, A. et Gaudreau, Y. (2023). La gouvernance territoriale de l'hinterland canadien : les élus au cœur de la gouvernance territoriale? *Géographie, économie, société*, 25(2), 351-374. <https://doi.org/10.3166/ges.2023.0016>
- Chouinard, O., Leclerc, A., Guillemot, J., Simard, M., Beaudin, M. et Martin, G. (2020). Community development in Atlantic Canada: Case studies in three sectors of activity. Dans S. Todd et S. Savard (dir.), *Canadian perspectives on community development* (p. 91-100). University of Ottawa Press.
- Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). (2025). *Base de données nationales sur les forêts*. <http://nfdp.ccfm.org/fr/profiles/nb.php>
- Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick. (2021). *J.D. Irving obtient le dernier mot lors des auditions de glyphosate*. <https://www.conservationcouncil.ca/fr/j-d-irving-a-le-dernier-mot-lors-des-audiences-sur-le-glyphosate>
- Deloitte LLP. (2020). *The New Brunswick primary forest products market*. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-nr/pdf/en/ForestsCrownLands/nb-primary-forest-products%20market.pdf>
- Demoustier, D. (dir.). (2004). *Économie sociale et développement local*. L'Harmattan.
- Denault, A. (2019). La famille Irving, un féodalisme canadien. *Le Monde diplomatique*, 781, 8. <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/04/DENEAULT/59710>
- Desrosiers, É. (2025, 20 janvier). Début d'une ère d'incertitude économique pour le Canada. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/economie/834751/debut-ere-incertitude-economique-canada>
- dos Anjos, F. S., da Silva, F. N. et Caldas, N. V. (2020). Geographical indications, social capital and territorial development. *Redes*, 25(2), 721-743. <https://oai:oj.sonline.unisc.br/article/9636>
- Dugas, C. (2022). *Aménagement, développement et environnement au Québec*. PUQ.
- Fournis, Y. (2012). Le développement territorial entre sociologie des territoires et science régionale : la voix du GRIDEQ. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 4, 533-554. <https://doi.org/10.3917/reru.124.0533>
- Gauquelin, T. (2021). *Des arbres et des forêts : dictionnaire pour comprendre ces fabuleux organismes vivants*. L'Harmattan.
- Gélinas, N. et Bouthillier, L. (2005). La forêt habitée : un modèle de gestion partenariale – Analyse de la perception des participants à cinq projets au Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 49(137), 157-175. <https://doi.org/10.7202/012298ar>
- Groupe Savoie. (2024). *Politique environnementale et approvisionnement*. <https://www.groupesavoie.com/images/pdf/Politique-environnementale-et-approvisionnement-F%C3%A9vrier-2025.pdf>
- Gumuchian, H., Grasset, É., Lajarge, R. et Roux, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Economica.
- Gumuchian, H. et Pecqueur, B. (2007). *La ressource territoriale*. Economica.
- Hairault, J.-O. (2025). Macroéconomie – croissance économique. Dans *Encyclopædia Universalis*. <https://www.universalis-edu.com/encyclopedie/macroconomie-croissance-economique/>
- Hallé, F. (2020, 15 août). Ne prenons plus les plantations d'arbres pour des forêts. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/08/15/ne-prenons-plus-les-plantations-d-arbres-pour-des-forets_6049004_3232.html

- Hennigar, C. et Brooks, B. (2024). *Inventaire du carbone forestier 2023*. Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, Gouvernement du Nouveau-Brunswick. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/en/ForestsCrownLands/nb-inventaire-du-carbone-forestier.pdf#:~:text=Ce%20rapport%20fournit%20des%20estimations%20de%20l%E2%80%99inventaire%20du,16a%20dans%20Notre%20voie%20vers%20la%20d%C3%A9carbonisation%20>
- J.D. Irving Limited. (2024). *Forest supply chain: Climate, conservation and community impact report*. <https://www.irvingconsumerproducts.com/globalassets/2024-certificates/esg-2024-j24-web.pdf>
- Jean, B. (2008). Le développement territorial : une discipline scientifique émergente. Dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire : perspectives québécoises* (p. 283-313). PUQ.
- Jean, B. (2012). Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 4, 649-671. <https://doi.org/10.3917/reru.124.0649>
- Lacquement, G. et Chevalier, P. (2016). Capital territorial et développement des territoires locaux : enjeux théoriques et méthodologiques de la transposition d'un concept de l'économie territoriale à l'analyse géographique. *Annales de géographie*, 711, 490-518. <https://doi.org/10.3917/ag.711.0490>
- Landry, N. et Lang, N. (2009). *Histoire de l'Acadie* (6^e éd.). Septentrion.
- Laplante, P. et Simard, M. (2013). Les enjeux et les défis du développement territorial durable dans une région à problèmes : le cas du comté de Restigouche au Nouveau-Brunswick. *Revue de l'Université de Moncton*, 44(1), 111-143. <https://doi.org/10.7202/1029305ar>
- Leclerc, A., Chouinard, O., Simard, M., Simard, D. et Brideau, M. (2014). Crise forestière et ancrage territorial : le cas de la Coopérative des travailleurs forestiers de McKendrick au Nouveau-Brunswick. *Géographie, économie, société*, 16(3), 315-338. <https://doi.org/10.3166/ges.16.315-338>
- Leclou, F., Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? *Géographie, économie, société*, 7(4), 321-332. <https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331>
- Lévesque, B. (1999). Développement local et économie sociale : éléments incontournables du nouvel environnement. *Cahiers du CRISES* No ET-9905. <https://crises.ugam.ca/wp-content/uploads/2018/10/ET9905.pdf>
- Michel, B. et Bioteau, E. (2020). L'ESS dans les quartiers créatifs : ancrage et réalités sociales dans les territoires de proximité. *Revue internationale de l'économie sociale*, 355, 65-80. <https://doi.org/10.3917/recma.355.0065>
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. (2015). *Manuel des Commissions de services régionaux*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. (2021). *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables : livre blanc*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/Promo/localgovreform/docs/Livre-Blanc-FR-Web.pdf>
- Ministère des Finances et du Conseil du Trésor. (2023). *L'économie au Nouveau-Brunswick : le bilan de 2022*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/esi/economie-au-nb-le-bilan-de-2022.pdf>
- Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE). (s. d.). *Titulaires de permis*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/der/foresterie-conservation/content/RecolteBoisetMiseEchelle/TitulairesdePermis.html>
- Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE). (2023a). *Faits saillants des exportations d'énergie et de ressources naturelles du Nouveau-Brunswick 2022*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/en/pdf/Publications/2022-export-highlights-f.pdf>
- Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE). (2023b). *L'excellence dans la gestion des forêts : comprendre notre système*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/fr/Publications/etat-des-forets-2023.pdf>

- Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE). (2023c). *Nos forêts sont destinées à nous tous : une stratégie à long terme pour des forêts saines et durables*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-nr/pdf/fr/ForetsEtTerresDeLaCouronne/rapport-strategie-forets.pdf>
- Munoz, C., Roojas, M. A. F. et Rodriguez, R. Y. G. (2022). Solidarity territories for capacity development and collective action from the local. *Journal of Rural & Community Development*, 17(2), 102-127. <https://journals.brandonu.ca/jrcd/article/view/2068/576>
- Paquette, S. (2025, 5 février). Arrêté sur les arbres : un succès, selon Dieppe. *Acadie Nouvelle*. <https://www.acadienouvelle.com/actualites/2025/02/05/arrete-sur-les-arbres-un-succes-selon-dieppe>
- Parenteau, B. (2013). Looking backward, looking ahead: History and future of the New Brunswick forest industries. *Acadiensis*, 42(2), 92-113. <https://journals.lib.unb.ca/index.php/Acadiensis/article/view/21105>
- Passet, R. (2005). Conclusion – Néolibéralisme ou développement durable : il faut choisir. Dans J.-P. Maréchal et B. Quenault (dir.), *Le développement durable : une perspective pour le XXI^e siècle* (p. 419-422). Presses universitaires de Rennes.
- Perron, D. et Van Peteghem, G. (2023). *Penser la forêt : agir contre l'anthropocène*. L'Aube.
- Pitre, R. (2001). L'économie sociale comme instrument de développement local. *Économie et solidarités*, 1-2, 212-217.
- Polèse, M., Shearmur, R. et Terral, L. (2015). *Économie urbaine et régionale : géographie économique et dynamique des territoires*. Economica.
- Proulx, M.-U. (2019). *Splendeurs, misères et ressorts des régions : vers un nouveau cycle de développement régional*. PUQ.
- Régie de l'énergie du Canada. (2025). *Profils énergétiques des provinces et territoires – Nouveau-Brunswick*. Gouvernement du Canada. <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/profils-energetiques-provinces-territoires-nouveau-brunswick.html>
- Ressources naturelles du Canada. (2024). *Données statistiques*. Gouvernement du Canada. <https://scf.mcan.gc.ca/profilstats>
- Rolando, C. A., Baillie, B., Thompson, D. J. et Little, K. M. (2017). The risks associated with glyphosate-based herbicide use in planted forests. *Forests*, 8(6), 1-26. <https://doi.org/10.3390/f8060208>
- Rosier, C. et Libert, M. (2023). *Gouvernance collaborative et caractère durable vont-ils de pair? Étude de cas dans des ASBL* [Mémoire de maîtrise, Université de Louvain]. DIAL. <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/fr/object/thesis%3A40328>
- Roux, B. (2024). *Détection et quantification des changements récents de l'occupation des sols urbains et périurbains à l'aide d'indicateurs paysagers : l'exemple du Grand Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada* [Mémoire de maîtrise, Université de Moncton]. DUMAS. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04741927v1>
- Sapinski, J. P. et Surette, C. (2023). *Glyphosate-based forest management in New Brunswick: Regulatory context, socio-environmental health, and industry discourse*. SocArXiv. https://osf.io/preprints/socarxiv/7kj35_v1
- Simard, M. (2003). *La fragilité de l'espace rural québécois – Le cas des petites localités du Bas-Saint-Laurent : enjeux et perspectives d'avenir* [Thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski]. Constellation. <https://doi.org/10.1522/18187388>
- Simard, M. (2006). La forêt : une ressource fragile, mais essentielle à l'économie du Québec rural. *Organisation & Territoires*, 15(1), 21-30. <https://doi.org/10.1522/revueot.v15n1.592>
- Simard, M. (2022). La réforme municipale au Nouveau-Brunswick : ses impacts sur le développement territorial. *Organisations & Territoires*, 31(1), 99-110. <https://doi.org/10.1522/revueot.v31n1.1451>
- Simard, M. et Sapinski, J. P. (2024, 20 janvier). Le prolongement du boulevard Dieppe : un projet de développement territorial durable? *Acadie Nouvelle*. <https://www.pressreader.com/canada/acadie-nouvelle/20240120/281956022647836>
- Statistique Canada. (2021). *Recensement de 2021*. Gouvernement du Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Nouveau%2DBrunswick&DGUIDlist=2021A000213&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>
- Teitelbaum, S. (2015). Le respect des droits des peuples autochtones dans le régime forestier québécois : quelle évolution (1960-2014)? *Recherches sociographiques*, 56(2-3), 299-323. <https://doi.org/10.7202/1034209ar>

- Therrien, B. (2024, 29 août). L'industrie acéricole en a assez de se battre contre le gouvernement. *Acadie Nouvelle*.
<https://www.acadienouvelle.com/actualites/2024/08/29/lindustrie-acericole-en-a-assez-de-se-battre-contre-le-gouvernement>
- Thevand, A. (2005). Quelle forêt pour le protocole de Kyoto? *Bois et forêts des tropiques*, 284, 85-90.
https://CIRADjournals,+BFT/284_85-90-2.pdf
- Thévenin, C. (2024, 6 novembre). Présidence Trump 2.0 : une victoire « angoissante » pour l'économie du N.-B. *Acadie Nouvelle*.
<https://www.acadienouvelle.com/actualites/2024/11/06/presidence-trump-2-0-une-victoire-angoissante-pour-leconomie-du-n-b>
- Torre, A. (2015). Théorie du développement territorial. *Géographie, économie, société*, 17(3), 273-288.
<https://doi.org/10.3166/ges.17.273-288>
- Ville de Dieppe. (2024). *Prolongement du boulevard Dieppe* [Page web]. <https://www.dieppe.ca/fr/vivre-ici/prolongement-du-boulevard-dieppe.aspx>
- Wallace, L. (2012). An actor-network approach to Canadian forest research: The Case of a New Brunswick policy debate, *The Canadian Geographer/Le géographe canadien*, 56(3), 295-389. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/j.1541-0064.2012.00436.x>